

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 16

Date de convocation : le 2 février 2017

L'an deux mille dix sept, le 9 du mois de février à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M.Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS M. Philippe BLOCK, , Mme Céline ALCALA-PAUQUET, M Raymond RIBES, M Xavier MUSSOTTE, M Jean Hugues DUFOUR, M Christian BOYER, Mme Isabelle ROY

POUVOIRS : M. Guillaume LAHAYE donne pouvoir à Anne Marie PENEAU, Mme Catherine MARCHAL donne pouvoir à Mme Céline PAUQUET, M. Franck COUETTE COSSE donne pouvoir à M Philippe BLOCK, Mme Sylvie LAVERGNE donne pouvoir à Katell BEDOURET EYARTZ

ABSENTS : Jérémy SANTANDER, Mme Morgane COURBIN, Mme Aurore MALMOUSTIE,
Secrétaire de séance : Xavier MUSSOTTE

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2017, ainsi que celui du 19 décembre 2016 qui a été modifié et qui n'avait pu être approuvé lors du précédent conseil.

Les procès-verbaux ayant été diffusés aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR PROPOSE

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- D 4 : vote du compte administratif de la commune
- D 5 : Vote du compte administratif de l'assainissement
- D 6 : Vote du compte administratif de l'accueil périscolaire
- D 7 : Approbation du compte de gestion de la commune
- D 8 : Approbation du compte de gestion de l'assainissement
- D 9 : Approbation du compte de gestion de l'accueil périscolaire
- D 10 : Affectation des résultats de la commune
- D 11 : Affectation des résultats de l'assainissement
- D 12 : Constat des résultats de l'accueil périscolaire (l'affectation sera faite dans un deuxième temps)
- D 13 : Abrogation de la délibération n°26 du 10 mars 2016
- D 14 : Soutien à la formation des agents : avance à un agent pour passer le permis poids lourd
- D 15 : Abris bus au Grand Carrety : participation de la commune
- Questions diverses

D 4 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2016 du Budget communal.

Il met en avant les aspects importants :

Budget de fonctionnement :

Chapitre 11 : 320 277 euros ont été dépensés sur les 493 055 prévus. En 2016 ce sont plus de 324 000 euros qui avaient été dépensés. On constate une baisse du montant de l'affranchissement, et une baisse des frais de

télécommunication. La réalisation des repas en régie engendre également une économie pour une meilleure qualité de service.

Chapitre 12 : ce sont 582 602 euros qui ont été dépensés, soit exactement le montant qui avait été initialement prévu. L'augmentation par rapport à 2015 s'explique notamment par l'embauche du cuisinier, et également par l'obligation de remplacement d'un agent en arrêt depuis plus d'un an.

Chapitre 65 : le chapitre s'élève à 140 926 euros ; on constate une légère baisse par rapport à 2015 liée à la baisse de la subvention d'équilibre au budget de l'accueil périscolaire, et également au fait que les sommes prévues pour le coup de pouce aux familles n'ont pas été versées aux associations sur l'exercice 2016, et le seront au début de l'année 2017.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 045 156.15 euros, auxquels il faut ajouter les intérêts des emprunts et les opérations d'ordre. Au total, ce sont 1 247 173.49 euros qui sont inscrits en dépenses de fonctionnement pour l'année 2016, soit uniquement 30 000 euros de plus au total qu'en 2015.

Pour ce qui est des recettes, la commune a tout d'abord perçu 29 564 euros de remboursement de l'assurance pour l'agent en arrêt maladie.

Chapitre 70 : total de 145 431 euros, ce chapitre regroupe notamment le paiement par les familles du restaurant scolaire, ainsi que la mise à disposition du personnel communal auprès des budgets annexes de l'assainissement et de l'accueil périscolaire.

Chapitre 73 : le montant des impôts et taxes s'élève à 785 871 euros, soit 7 000 euros de plus que l'année précédente.

Chapitre 74 : dotations et participations : le total s'élève à 411 966 euros soit 25 000 euros de moins qu'en 2015.

Le total des recettes réelles est de 1 386 732.56 euros, auxquels il faut ajouter notamment des produits exceptionnels. M Louis rappelle que la commune a vendu pour un montant de 50 000 euros, un morceau de voirie.

Au total, les recettes de fonctionnement sont de 1 447 193.73 euros.

L'excédent de l'année 2016 est donc de 200 020.24 euros.

Budget d'investissement :

Opération 123 acquisition de matériel de bureau : 6 658.13 euros dépensés pour l'achat des logiciels, et d'un ordinateur.

Opération 169 achat de matériel : 10 123 euros dépensés pour l'achat d'un Giro broyeur, de petits matériels pour les services techniques

Opération 190 travaux mairie : 4 383 euros dépensés pour l'installation d'un système de piégeage des termites.

Opération 192 travaux écoles : 4 383 euros dépensés pour la rénovation des sanitaires à la maternelle

Opération 210 salle Bastard : 5 041 euros pour le changement de l'ensemble des rideaux

Opération 214 plantations : 200 euros

Opération 217 protections incendie : 196 euros

Opération 225 travaux divers : 2 000 euros pour notamment finaliser différents travaux sanitaires

Opération 227 équipement du groupe scolaire : 13 337 euros pour la finalisation de l'installation des travaux numériques et le remplacement des postes de la salle informatique

Opération 228 illuminations de Noël : 2 929 euros

Opération 230 restaurant scolaire : 2 755 euros pour l'achat de différents ustensiles de cuisine devenus nécessaires depuis que le choix a été fait de cuisiner surtout des produits frais.

Opération 232 aménagements complexe Montalivet : 23 400 euros pour la rénovation du terrain de pétanque

Opération 233 signalisation des rues : 8 316 euros pour l'installation de la signalétique des commerçants et services publics

Opération 234 Eglise : 20 949 euros dépensés pour la restauration des décors intérieurs et 180 541 euros inscrits en restes à réaliser

Opération 238 communication : 2 340 euros pour le renouvellement du site internet

Opération 246 gymnase : 2 000 euros pour l'installation de miroirs ; l'association tempo danse a aussi participé au financement de cet équipement

Opération 252 parking du stade : 11 149 euros dépensés et 108 849 euros inscrits en restes à réaliser.

Le montant du remboursement des emprunts s'élève à 91 995 euros.

Les dépenses d'investissement sont en 2016 de 227 808 euros.

Les recettes s'élèvent quant à elles à 251 198 euros, avec notamment 37 200 euros de la DRAC pour L'église, 21 847 euros du Département au titre du FDAEC notamment, 4749 euros de DETR, 38 008 euros de FCTVA.

Au niveau de la section d'investissement, on constate un excédent de 23 389.95 euros.

Monsieur Boyer souhaite faire différentes remarques sur ce budget. Il estime tout d'abord scandaleux d'avoir reçu les documents si tard. Il est difficile d'analyser un tel document en si peu de temps. Il remarque ensuite que les charges de fonctionnement continuent d'augmenter et cela n'est pas normal. Concernant le chapitre 12, il estime qu'il y a une vraie dérive qui prouve un manque de gestion rigoureuse. Enfin, il ne comprend pas pourquoi le budget du CCAS diminue. Un effort pourrait être fait au niveau du social. Du fait de l'ensemble de ces points, Monsieur Boyer affirme qu'il est impossible pour l'opposition de voter ce compte administratif.

Monsieur le Maire affirme qu'il n'y a pas de dérive. Concernant les agents, la commune a remplacé poste pour poste. Le seul changement provient du recrutement du cuisinier. La somme est désormais affectée au chapitre 12 alors qu'au préalable la dépense apparaissait au chapitre 11. Il a fallu également inscrire le coût du remplacement d'un agent en arrêt depuis un an. La compensation intégrale de cette dépense est néanmoins inscrite en recettes au niveau du remboursement de l'assurance. Il rappelle par ailleurs qu'aucun service n'a été transféré à la CDC, il n'y a donc pas eu de baisse de charges. De plus, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a engendré des dépenses supplémentaires même si elles sont en grande partie compensées par des recettes. Ces dépenses doivent néanmoins apparaître dans le budget.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Louis et l'ensemble des élus pour les économies réalisées. Il réaffirme que les dépenses sont parfaitement maîtrisées. L'ensemble des services sont rendus sans qu'il y ait eu d'augmentations d'impôts.

Monsieur Dufour regrette qu'au moment de la présentation de l'investissement M Louis ne se soit pas attardé sur les restes à réaliser.

Madame Bové détaille alors les différents investissements prévus en restes à réaliser :

Achat de matériel : 5 610 euros qui correspondent aux achats prévus pour le remplacement des équipements volés aux ateliers des services techniques. Une décision modificative avait été prise au conseil municipal du mois de décembre pour remplacer ce matériel. Groupe scolaire : 10 736 euros qui correspondent aux ordinateurs installés fin 2016 et non payés. Eglise : 180 541 euros qui correspondent au montant des marchés signés. Parking du stade : 108 849 inscrits qui correspondent là également aux marchés signés à cette date.

Une fois que Monsieur le Maire est sorti de la salle, Mme la 1^e adjointe procède à la lecture des résultats de l'année puis au vote du compte administratif de la commune :

	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 200 020.24	+ 549 243.33	+ 749 263.57
Investissement	+ 23 389.95	+ 2 945.68	+ 26 335.63

POUR : 12

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

D 5 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur l'adjoint aux finances présente ensuite le compte administratif 2016 du Budget assainissement.

Section d'exploitation :

Chapitre 11 : 45 272.03 euros dépensés

Chapitre 12 : 36 500 euros dépensés contre 40 400 en 2015

Chapitre 14 : 12 289 euros (redevance de modernisation versée à l'agence de l'eau)

Le total des dépenses d'exploitation s'élèvent à 94 346 euros auxquels il faut ajouter les intérêts des emprunts et les opérations d'ordre. Au total, les dépenses d'exploitation s'élèvent pour 2016 à 250 250.65 euros.

Concernant les recettes d'exploitation, elles s'élèvent à 327 336.94 euros dont 243 430 euros de redevance d'assainissement, 3 384 euros de nouveaux branchements, 16 044.10 euros de redevance pour la modernisation des réseaux, et 52 085 euros d'opérations d'ordre.

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 143 013.45 euros :

1 650 euros de branchement

3 850 euros de réparation sur les postes de relevage

85 014.63 euros de remboursement d'emprunt

52 085.34 d'opérations d'ordre.

Les recettes s'élèvent à 141 442.11 euros composées essentiellement de l'excédent d'investissement reporté.

Monsieur Boyer informe que des barsacais ont constaté que le prix de l'assainissement avait augmenté et ce depuis 2014.

Monsieur Mussotte, puis Monsieur le Maire rappellent qu'en 2014 la facturation n'avaient été faite que sur 10 mois, et que donc 2015 comprenait 14 mois. Ils ajoutent que le conseil municipal a été dans l'obligation depuis deux ans, d'augmenter la redevance : + 20% la 1^e année, puis + 15%. La crainte était de devoir augmenter une 3^e année mais en réalité cela n'a pas été nécessaire pour l'année 2017. L'augmentation constatée par M Boyer correspond exactement à l'augmentation du montant de la redevance sur 2 ans.

Madame Roy tient à préciser que le système actuel pénalise les familles car elles sont amenées à payer davantage.

Monsieur Dufour demande qu'à la prochaine réunion soient donnés les chiffres de ce qui a été facturé. Il lui est répondu que cela serait fait.

Monsieur Dufour demande ensuite pourquoi les travaux au niveau des postes de relevage n'ont pas été faits.

Monsieur le Maire informe que les travaux ont été retardés dans l'attente de la réalisation de l'aménagement de la rue Barrau. Comme des regards sont à réparer dans ce secteur, il était préférable d'attendre un peu et de tout faire en même temps sur l'ensemble de la commune. Les travaux débiteront au mois d'avril. Monsieur Dubourg ajoute que cette attente permet à la commune de bénéficier de nouveaux matériaux.

Une fois que Monsieur le Maire est sorti de la salle, Mme la 1^e adjointe procède à la lecture des résultats de l'année puis au vote du compte administratif de l'assainissement :

	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 34 890.18	+ 62 457.62	+ 97 437.80
Investissement	- 1 571.34	+ 152 001.36	+ 150 430.02

POUR : 12

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

D 6 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2016 du Budget accueil périscolaire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 38 074.82 euros dont 7 084 euros de charges à caractère général, et 30 700 euros de charges de personnel. Les recettes quant à elles, s'élèvent à 52 890 euros. En fonctionnement le résultat de l'exercice est de 14 815 euros.

En investissement les dépenses sont de 3 928.02 ce qui correspond au remboursement d'un emprunt pour les menuiseries. Les recettes s'élèvent à 10 039.49 euros (excédent de fonctionnement capitalisé). Le résultat de l'exercice au niveau de l'investissement est de 6 111.47 euros.

A la lecture de ces chiffres M Boyer s'étonne que les montants du personnel n'augmentent pas par rapport à 2015 du fait de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Monsieur le maire informe que ces dépenses sont affectées au budget principal et non au budget de l'accueil périscolaire.

Une fois que Monsieur le Maire est sorti de la salle, Mme la 1^e adjointe procède à la lecture des résultats de l'année puis au vote du compte administratif de l'assainissement :

	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 14 815.21	+ 8 095.46	+ 22 910.67
Investissement	+ 6 111.47	- 6 039.49	+ 71.98

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 7 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur l'adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 du Receveur Municipal concernant la gestion du Budget communal.

Les chiffres sont absolument identiques à ceux du compte administratif.

Monsieur Dufour précise qu'il a examiné ces chiffres qui sont plus complets et plus intéressants que ceux du compte administratif. Il constate que malgré des négociations d'emprunt qui avait été annoncées, rien n'a changé au compte 21. Il ajoute que la trésorerie est importante.

Monsieur le Maire précise que les réponses à ces questions ont déjà été apportées en 2016, et qu'un bilan sera fait en 2020.

Monsieur Dufour précise qu'il aimerait avoir des informations dans le cadre d'une commission des finances. Il dénonce un fonctionnement non démocratique de l'institution à ce niveau.

Monsieur le Maire demande à ce qu'ils regardent où la démocratie s'est arrêtée pour certains.

Monsieur Boyer dénonce ces critiques faites contre la CDC. Il rappelle que lorsque M Cavaillols est venu en bureau de la CDC alors qu'il n'y était pas invité, il n'a rien dit. A contrario, que dirait M Cavaillols si M Boyer s'invitait en réunions internes. Il ajoute que lorsqu'il dit le jour des vœux que la majorité représente 63 %, cela est faux car elle en représente que 60 %. Il appelle à ce que chacun se respecte. La démocratie doit exister partout, et si Monsieur Cavaillols veut être invité à la CDC, il faudrait qu'il en fasse autant au sein de la commune.

Monsieur le maire tient à préciser que concernant la démocratie, il a beaucoup ouvert les choses, et notamment, il ne restreint pas le droit de parole. Il laisse toujours parler les élus de l'opposition. Quand on parle de démocratie, il faut que ce soit vrai partout, et ce n'est pas le cas à la CDC. Il confirme qu'il s'est servi des vœux car il n'a jamais eu de réponse du président de la CDC à ses demandes et courriers.

Monsieur le Maire procède à la lecture des résultats du compte de gestion :

	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 200 020.24	+ 549 243.33	+ 749 263.57
Investissement	+ 23 389.95	+ 2 945.68	+ 26 335.63

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 8 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur l'adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 du Receveur Municipal concernant la gestion du Budget assainissement. Il précise que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.

Monsieur Dufour estime que ce ne sont pas les mêmes chiffres. Il tient à faire remarquer que même s'ils baissent, les emprunts représentent encore plus d'un million d'euros.

Il demande ensuite à quoi correspond la dette de 347 000 euros. Il pense qu'il s'agit d'une dette de l'assainissement envers la commune.

Monsieur le Maire précise que la réponse sera donnée au prochain conseil.

A la fin du Conseil municipal monsieur Louis a précisé qu'il s'agissait d'une avance remboursable de l'Agence Adour Garonne.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du compte de gestion :

	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 34 890.18	+ 62 457.62	+ 97 437.80
Investissement	- 1 571.34	+ 152 001.36	+ 150 430.02

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 9 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur l'adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 du Receveur Municipal concernant la gestion du Budget Accueil Périscolaire.

Monsieur le Maire fait procéder au vote :

	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 14 815.21	+ 8 095.46	+ 22 910.67
Investissement	+ 6 111.47	- 6 039.49	+ 71.98

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 10 OBJET : BUDGET COMMUNE DE BARSAC- AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture des chiffres de l'affectation du résultat du budget de la commune :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :
 - ⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	200 020.24 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	549 243.33 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	749 263.57 €
(A2)	Déficit :	
 - ⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	23 389.95 €
	Déficit :	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	2 945.68 €

Résultat comptable cumulé :	(à reporter au R 001)	Déficit :	€
	(à reporter au D 001)	Excédent :	26 335.63 €
		Déficit :	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			312 665.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			232 528.00 €
Solde des restes à réaliser			- 80 137.00 €
(B) besoin (-) réel de financement			+ 53 801.37 €
Excédent (+) réel de financement			00.00€
⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			+ 749 263.57 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			+ 53 801.37 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			0.00 €
SOUS TOTAL (R1068)			+ 53 801.37 €
En excédent reporté à la section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			695 462.20 €
TOTAL (A1)			695 462.20 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)			€
⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			

SECTION DE FONCTIONNEMENT /		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté :	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 :
0.00 €	695 462.20 €	0.00€	26 335.63€
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			53 801.37 €

POUR : 13

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

D 11 OBJET : BUDGET : ASSAINISSEMENT- AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Monsieur le Maire procède à la lecture des chiffres de l'affectation du résultat du budget assainissement :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	34 890.18 €
	Déficit :	€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	62 547.62 €
	Déficit :	

Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	97 437.80 €
(A2)	Déficit :	

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	€
	Déficit : ...	1 571.34 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	152 001.36 €
	Déficit :	0.00 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R 001)	Excédent :	150 430.02 €
(à reporter au D 001)	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	-	4 700.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		00.00 €
Solde des restes à réaliser	-	4 700.00 €
(B) besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement	+	145 730.02 €
⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)	+	97 437.80 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R1068)		0.00 €
En excédent reporté à la section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	+	97 437.80 €
TOTAL (A1)		+ 97 437.80 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		€
⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		

SECTION DE FONCTIONNEMENT /		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté :	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 :
€	+ 97 437.80 €	€	+ 150 430.02 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : €
POUR : 13		CONTRE : 3	
		ABSTENTION : 0	

D 12 OBJET : BUDGET ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE 2016 – CONSTAT DES RESULTATS

Monsieur le Maire procède à la lecture du constat des résultats de l'accueil périscolaire :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 et suite à la clôture du budget de l'accueil périscolaire au 31 décembre 2016 voté par délibération du conseil municipal du 8 septembre 2016, il a été constaté les résultats ci-dessous :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	14815.21 €
	Déficit :	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	8 095.46 €
	Déficit :	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016 : (A1)	Excédent :	22 910.67 €
(A2)	Déficit :	€

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	6 111.47 €
	Déficit :	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	6 039.49 €
Résultat comptable cumulé 2016 en investissement (R001)	Excédent :	71.98 €
	Déficit :	€

Les résultats 2016 du budget de l'accueil périscolaire, constatés ci-dessous :

- En fonctionnement de 22 910.67 €
- En investissement de 71.98 €

Seront reversés sur le budget communal dans un second temps.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 13 OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION 26 DU 10 MARS 2016

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal le 10 mars 2016 a refusé l'installation sur Barsac des compteurs communicants GAZPAR et LINKY.

Par délibération du 19 janvier 2017, la commune a souhaité retirer cette délibération. Le délai de 4 mois étant épuisé, ce retrait n'était plus possible.

Monsieur le Maire réaffirme qu'il est toujours convaincu du bien-fondé de ce refus.

Il propose cependant d'abroger la délibération du 10 mars 2016 et de proposer sous peu une nouvelle délibération plus solide juridiquement.

Monsieur Boyer souhaiterait savoir pourquoi il est contre ces compteurs, et savoir s'il est également contre les portables.

Monsieur Boyer informe que ce sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

D 14 OBJET : FORMATION : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU PERMIS POIDS LOURD DE REMI BATTOCCHIO

Monsieur le Maire informe que la commune a recruté il y a un peu plus d'un an, Rémi Battocchio en contrat d'avenir. Cet agent est particulièrement intéressé par la mécanique et par la conduite des engins.

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'une commune signe un contrat d'avenir, elle s'engage à participer à la formation de l'agent recruté. Rémi Battocchio a émis le souhait de passer le permis poids lourds. Le devis du permis s'élève à environ 4 200 euros. La Région participe au financement d'une telle formation pour environ 50% du devis.

Monsieur le Maire propose que la commune fasse à M Battocchio l'avance de la deuxième partie (environ 2100 euros), et que ce dernier rembourse chaque mois 100 euros par prélèvement sur salaire, jusqu'à épuisement de la dette. La dépense faite par la commune sera à inscrire au compte 6713.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 15 OBJET : ARRET DE BUS AU GRAND CARRETEY

Monsieur le Maire informe que de nombreux enfants allant au collège et au lycée utilisent l'abri bus situé au Grand Carretey. L'équipement actuel n'est pas adapté et Monsieur le Maire a donc demandé au Conseil Départemental d'installer à l'emplacement de l'actuel équipement, un abri bus plus grand. Les propriétaires du terrain sur lequel pourrait être installé cet ouvrage sont d'accord.

Le Département a accepté le principe de cette installation, et le dossier sera présenté à la prochaine commission permanente.

Afin de valider de façon définitive cette installation la commune doit s'engager sur 2 points :

- Participer financièrement à hauteur de 10 % de l'abri soit 400 euros
- Réaliser l'assise en béton avant l'installation du mobilier

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ces 2 points.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

Monsieur Boyer demande à compléter son intervention initiale. Il veut rappeler les principes de la CDC dans laquelle il y a des délégués communautaires, un bureau avec un président et 12 vice-présidents. Il a lui-même été élu démocratiquement en tant que vice-président. Il se sent légitime. Il regrette que le Maire de Barsac ne se soit pas présenté. Il voudrait arrêter cette guerre et voudrait travailler ensemble. Il regrette que les commissions ne soient pas ouvertes. Il invite de son côté Monsieur le Maire à s'inscrire à la commission économie.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais remis en cause l'élection à la CDC. Il n'avait pas l'intention de se présenter. Il est simple conseiller communautaire. A la commune de Barsac, le choix a été fait de ne pas faire de commissions. Il ajoute qu'ils ont déjà eu à travailler ensemble au niveau de la CDC notamment lors de l'étude menée par la CCI. Les choses ne sont ainsi donc pas aussi bloquées qu'il ne le pense. Il ajoute que tout ce qui permettra d'aller dans le sens de l'intérêt général, il le suivra. Il a dit ce qu'il avait à dire au sujet de la fusion mais cela ne l'empêchera pas de travailler avec les autres communes. Il aurait souhaité avoir tous les chiffres de la fusion avant qu'elle ne se produise. Les chiffres n'ont été présentés qu'après, par le cabinet d'étude. Il a conscience que des communes l'ont mal pris. Il leur a expliqué qu'il dénonçait le fait d'être mis devant le fait accompli. L'important en réalité, c'est de travailler ensemble, et il n'a pas attendu la fusion pour le faire avec Loupiac par exemple. Mais il est certain que cela va être compliqué notamment sur des compétences telles que la voirie. Il regrette que rien n'ait été prévu pour cette fusion. Il y a beaucoup de doublons dans les services. Il va y avoir besoin d'un temps d'adaptation nécessaire tant pour les élus que les agents ; cela est dommage alors que le fonctionnement de la CDC de Podensac commençait juste à se mettre bien en place. Il va être difficile de faire entendre sa voix notamment pour les communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire. Il constate des scissions et cela est dommage. Il estime que ses interventions ont permis d'ouvrir le débat.

Monsieur Boyer estime qu'il y a des contraintes mais également des dynamiques. Ce n'est pas simple mais cela est motivant, notamment de travailler autour du fleuve Garonne.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a été interpellé par tout ce système dans lequel il ne se retrouve pas. Il regrette cette recherche à toujours grossir davantage. Aujourd'hui le seul qui aide encore les communes, c'est le Département. Il pense qu'il aurait fallu réfléchir à une autre échelle, avec d'autres communes. Il va continuer malgré tout à travailler ensemble. Et il termine en précisant qu'il a apporté les explications aux communes qui se sont senties blessées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.